



14ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 40102 | De Mme Valérie Pécresse (Union pour un Mouvement Populaire - Yvelines) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Économie et finances | | Ministère attributaire > Finances et comptes publics |
| Rubrique > impôt sur les sociétés | Tête d'analyse > crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emp | Analyse > mise en oeuvre. statistiques. |
| Question publiée au JO le : 15/10/2013 Réponse publiée au JO le : 31/03/2015 page : 2527 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 10/06/2014 Date de renouvellement : 17/03/2015 | | |

Texte de la question

Mme Valérie Pécresse interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur l'efficacité du crédit d'impôt compétitivité emploi, instauré par la loi de finances rectificative pour 2012 du 29 décembre 2012. En vigueur depuis le 1er janvier 2013, le crédit d'impôt compétitivité emploi devait permettre une réduction des impôts à acquitter en 2014 au titre de l'exercice 2013 pour les entreprises sur leur masse salariale. Elle souhaite connaître le nombre d'entreprises bénéficiaires du crédit d'impôt compétitivité du 1er janvier 2013 au 1er octobre 2013 dans le département des Yvelines, ainsi que le montant versé au titre du CICE sur la même période pour l'ensemble du département des Yvelines et le montant versé pour chacune des entreprises bénéficiaires.

Texte de la réponse

Pour le département des Yvelines, les entreprises ayant déclaré une créance au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sont au nombre de 14 799 dont 12 172 TPE et 2 486 PME. Le montant des créances de CICE déclarées depuis le 1er janvier 2014 au titre de l'exercice 2013 s'élève à 196,0 millions d'euros dont 28,6 millions d'euros en faveur des TPE et 55,8 millions d'euros en faveur des PME. Parmi celles-ci, les entreprises ayant bénéficié d'imputations ou de restitutions au titre CICE sont au nombre de 13 929 dont 11 546 TPE et 2 303 PME. Le montant des imputations et des restitutions de CICE constaté depuis le 1er janvier 2014 au titre de l'exercice 2013 s'élève à 120,4 millions d'euros dont 26,7 millions d'euros en faveur des TPE et 48,0 millions d'euros en faveur des PME. La population sélectionnée correspond aux entreprises dont l'adresse du siège social est situé dans le département des Yvelines. Il convient de noter que ces informations ne sont pas définitives. En effet, elles se rapportent à une situation arrêtée au 31 décembre 2014.